http://lyc-marceau-chartres.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article35







Modalités de délivrance des EXEAT

- Le lycée - Formalités administratives - EXEAT -

Date de mise en ligne : lundi 6 mai 2019

Copyright © Lycée Marceau - Tous droits réservés

Modalités de délivrance des EXEAT

L'EXEAT est un document administratif indispensable pour pouvoir inscrire son enfant dans un autre établissement scolaire.

Quelle que soit la raison du départ définitif de l'élève de l'établissement scolaire fréquenté, l'EXEAT n'est délivré qu'après :

- restitution des manuels scolaires
- paiement, s'il y a lieu, des sommes dues à l'établissement (demi-pension, internat ...)

Pour l'obtenir, il faut s'adresser au secrétariat de l'établissement scolaire que l'élève quitte.